

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**  
**Déploiement de prêt d'objets en bibliothèque**

**NOTE EXPLICATIVE DE Mme Chalmin, M. Tirmarche et M. Vieville, conseillers  
municipaux**

Face aux enjeux considérables de la crise environnementale, la ville de Wasquehal entend agir à son échelle par la mise en place d'action concrète permettant de réduire l'empreinte écologique de la ville.

Afin de limiter une surconsommation inutile et nuisible, afin de permettre l'accès à des objets spécifiques (bricolage, ustensiles de cuisine...) à chaque citoyen ou citoyenne de la ville, la ville de Wasquehal décide de déployer une activité de prêt d'objets au sein de la bibliothèque municipale.

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**  
**Déploiement de prêt d'objets en bibliothèque**

Vu le code de l'environnement,

Vu la Loi n° 2020-105 du 10/02/20 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

Considérant le nécessaire engagement de la ville dans une politique de préservation de l'environnement,

Considérant la volonté de la ville d'accompagner dans leur quotidien notamment les familles les plus modestes,

Considérant l'ambition de la ville de développer l'attractivité de la bibliothèque municipale,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

**Article 1** - décide de mettre en place un service de prêt d'objet dans les bibliothèques de la ville de Wasquehal

**Article 2** - Les prêts d'objet se feront sur les mêmes conditions que les prêts de livres

**Article 3** - autorise Mme le maire à signer tout document relatif à cette décision et à imputer l'aide financière sur le budget 2022